

# Dispositions générales en matière de présentation et d'informations à fournir

**Janvier 2020**

---

**LES COMMENTAIRES DOIVENT PARVENIR À L'IASB ET AU CNC D'ICI  
LE 30 SEPTEMBRE 2020**

---

Votre opinion nous tient à cœur, et nous accueillerons avec grand intérêt vos commentaires sur cet exposé-sondage.

La date limite de réception des commentaires sur les exposés-sondages de l'IASB et du CNC est la même. Toutefois, si vous souhaitez que le CNC examine vos commentaires avant de finaliser sa lettre de réponse, n'hésitez pas à les envoyer plus tôt. Les commentaires reçus par le CNC après la date limite sont examinés dans le cadre de son processus d'entérinement des normes IFRS. Les commentaires des parties prenantes canadiennes sont également transmis à l'IASB dans le contexte de la participation du CNC aux activités internationales.

Nous vous encourageons donc à envoyer votre lettre de réponse directement à l'IASB et à en transmettre une copie au CNC.

Les réponses à la question propre au Canada posée dans le présent exposé-sondage doivent parvenir directement au CNC. Faites-les-nous parvenir en téléchargeant votre lettre de réponse au moyen du formulaire en ligne. Veuillez envoyer votre réponse à l'attention de :

Kelly Khalilieh, CPA, CA  
Directrice, Normes comptables  
Conseil des normes comptables  
277, rue Wellington Ouest  
Toronto (Ontario) M5V 3H2

Le présent exposé-sondage reflète des propositions formulées par l'International Accounting Standards Board (IASB), que le Conseil des normes comptables (CNC) a l'intention d'adopter, sous réserve de ses délibérations sur les commentaires qu'il aura reçus, à titre de principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous vous invitons à nous faire parvenir par écrit, en votre propre nom ou au nom de votre organisation, vos commentaires sur le contenu de l'exposé-sondage. Il est souhaitable que les personnes qui sont favorables aux propositions expriment leur opinion au même titre que celles qui ne le sont pas.

Les commentaires ont d'autant plus de valeur qu'ils portent sur un paragraphe ou un groupe de paragraphes précis. Si vous exprimez une divergence de vues, veuillez expliquer clairement le problème en cause et indiquer une solution possible, avec motifs à l'appui. Les commentaires reçus par le CNC, à l'exception de ceux dont l'auteur aura demandé la confidentialité, pourront être consultés sur le site Web peu après la date limite de réception. La demande de confidentialité doit être formulée expressément dans la réponse.

## POINTS SAILLANTS

Le Conseil des normes comptables (CNC) se propose, sous réserve des commentaires suscités par la publication de l'exposé-sondage, d'incorporer dans la Partie I du Manuel de CPA Canada – Comptabilité la nouvelle norme *Dispositions générales en matière de présentation et d'informations à fournir*.

## EXPOSÉ-SONDAGE DE L'IASB®

L'International Accounting Standards Board (IASB) a récemment publié l'*exposé-sondage Dispositions générales en matière de présentation et d'informations à fournir*, que l'on peut consulter sur son site Web, [www.ifrs.org](http://www.ifrs.org). Dans cet exposé-sondage, il est proposé d'apporter des améliorations à la façon dont les informations sont communiquées dans les états financiers, en particulier l'information sur la performance de l'entité dans l'état du résultat net et les informations connexes. L'exposé-sondage contient notamment de nouvelles obligations d'information concernant les mesures de la performance choisies par la direction qui sont utilisées dans les communications publiques en dehors des états financiers. L'IASB propose également l'apport de modifications restreintes au tableau des flux de trésorerie et à l'état de la situation financière.

L'IASB a élaboré les propositions présentées dans l'exposé-sondage dans le cadre de son projet sur les états financiers de base. Il acquiesce ainsi à la demande des parties prenantes, en particulier les utilisateurs des états financiers, qui souhaitent fortement qu'un projet soit entrepris relativement à l'information sur la performance.

À l'exposé-sondage de l'IASB s'ajoute une base des conclusions, qui n'en fait pas partie intégrante, mais que les parties prenantes pourraient néanmoins juger utile de consulter. Les parties prenantes pourront consulter la base des conclusions, dans un document distinct, sur le site Web du CNC en février 2020.

## Appel à commentaires

Le CNC encourage les parties prenantes canadiennes à répondre à l'IASB au sujet de l'exposé-sondage. Les questions auxquelles l'IASB invite tout particulièrement les parties prenantes à répondre sont précisées dans l'appel à commentaires de l'exposé-sondage. Les répondants canadiens sont priés d'envoyer leur lettre de commentaires directement à l'IASB et d'en transmettre une copie au CNC.

Le CNC soumet par ailleurs aux répondants canadiens la question supplémentaire suivante au sujet des modifications proposées :

L'IASB a élaboré les modifications proposées conformément à sa procédure officielle en vue d'une application par les entités du monde entier. Dans l'hypothèse où les propositions seraient finalisées et approuvées par l'IASB (toujours selon sa procédure officielle), croyez-vous que l'application des modifications proposées serait appropriée au Canada? Si vous jugez que non, veuillez préciser quels aspects des modifications et quelles circonstances rendent les dispositions proposées dans l'exposé-sondage inappropriées.

Veuillez faire parvenir vos réponses à cette question supplémentaire directement au CNC.

Faites-les-nous parvenir en téléchargeant votre lettre de réponse au moyen du [formulaire en ligne](#).

La période de commentaires sur l'exposé-sondage de l'IASB prend fin le 30 juin 2020. Les réponses à la question supplémentaire du CNC doivent lui parvenir au plus tard à la même date.

© 2020 Normes d'information financière et de certification,  
Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour savoir comment obtenir cette autorisation, veuillez écrire à [info@frascanada.ca](mailto:info@frascanada.ca).